

**AVIS PUBLIC  
ENTREE EN VIGUEUR**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 26-21**

La soussignée donne avis public qu'à la séance ordinaire tenue le **19 janvier 2026**, le Conseil municipal a adopté la résolution suivante concernant une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) :

- **RÉSOLUTION NUMÉRO 26-21** permettant la délivrance d'un permis pour la construction d'un complexe résidentiel locatif de 5 étages totalisant 64 logements étudiants et comprenant 45 cases de stationnement intérieures dans la zone d'utilisation résidentielle 2121-H-24, situé au 3425, rue Sicotte (lots 1 966 930 et 1 966 931 du Cadastre du Québec).

Cette résolution est entrée en vigueur le 29 janvier 2026, date de l'émission du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains. Toute personne intéressée peut la consulter à l'hôtel de ville, au greffe, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 3 février 2026.



Me Carole Cousineau  
Greffière par intérim